

La collecte sélective dans votre commune... Vos résultats 2009 !

Vous êtes maintenant adeptes du tri à domicile !

L'année 2009 a été plutôt fructueuse en matière de tri sur votre commune. En effet, le poids des emballages recyclables collectés dans les bacs et sacs jaunes **a augmenté de 9 %** par rapport à l'année 2008. Ce résultat encourageant signifie que les consignes de tri sont maintenant assimilées et que le recyclage s'est instauré dans votre quotidien.

Grâce à chacun d'entre vous, ce sont autant de déchets qui n'iront pas en Centre d'Enfouissement Technique et qui pourront connaître une deuxième vie...

Bravo à chaque habitant et merci pour ce geste citoyen qui fait du bien à l'Environnement !

Le recyclage, un bel avenir pour nos enfants...

La collecte sélective a été mise en place dans chaque commune adhérente au SBA. Au-delà du strict respect de la réglementation, les usagers ont compris l'importance du tri dans leur vie de tous les jours.

En pratiquant le tri, chaque foyer allège considérablement le poids de ses ordures ménagères.

Chaque emballage recyclé permet en effet la fabrication de nouveaux objets et entraîne une économie de matières premières. C'est la Nature qui va nous dire merci !

Attention aux erreurs de tri !

En 2009, **15,91 %** du contenu de nos bacs et sacs jaunes est encore refusé au Centre de tri, contre 14,14% en 2008. (*Moyenne nationale en 2008 : 17%*).

Attention **aux plastiques** : seuls les flacons et bouteilles en plastique sont recyclables !

Il ne faut pas mettre de sacs en plastique, de barquettes en plastique, de films en plastique ni de pots de yaourt dans le bac jaune...

Attention également **au polystyrène** : celui-ci se place dans le bac vert...

Le verre, quant à lui, ne se dépose pas dans les bacs mais les points d'apport volontaire.



Trier c'est bien, bien trier c'est mieux... Lorsque des emballages sont refusés au Centre de tri, ils doivent être renvoyés au Centre d'Enfouissement Technique. Cela entraîne un double coût : la chaîne de tri + l'enfouissement... et ce coût supplémentaire est répercuté sur notre facture d'enlèvement des ordures ménagères !

POUR TOUTE INFORMATION :

Syndicat du Bois de l'Aumône
Chemin des Madeleines – 63430 Pont-du-Château
0 800 831 181 (N° vert, appel gratuit)
sbacontact@sba63.fr
www.sba63.fr

